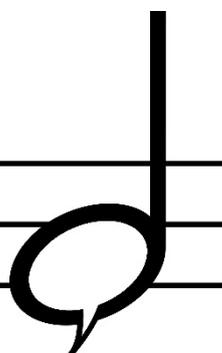


ACADÉMIE COMMUNALE D'AUDERGHEM

MUSIQUE
&
ARTS de la PAROLE
et du THEATRE

2021-2022

ACADÉMIE
COMMUNALE
AUDERGHEM
MUSIQUE & PAROLE



Rue des Ecoliers 7 - 1160 Bruxelles

☎ 02/673.54.98

✉ info@academie-auderghem.be

www.academie-auderghem.be

 : academie.auderghem

Table des matières

Le mot d'accueil de la directrice	3
Inscriptions	4
Droits d'inscription	5
A.S.B.L. "Gestes et Création"	8
Un petit mot d'explication	10
<u>LA MUSIQUE</u>	11
Formation Musicale	12
Horaires de la Formation Musicale	13
Formation instrumentale	14
Cours de base	14
Cours complémentaires :	
Ensembles instrumentaux	15
Formation générale	16
Formation vocale	17
Chant et cours complémentaires	17
Ensembles vocaux	18
<u>LES ARTS de la PAROLE et du THEATRE</u>	20
Formation générale en Parole	22
Eveil de l'acteur : Pluridisciplinaire Parole	22
Technique de l'acteur (Orthophonie, Texte et Voix)	23
Formation du Comédien (Théâtre/Art dramatique)	24
Formation du Récitant (Déclamation)	24
Horaires des Arts de la Parole et du Théâtre	25
Règlement interne de l'académie	26

« L'intelligence c'est la capacité de s'adapter aux changements »

Stephen Hawking

Plus que jamais, notre monde est soumis à des bouleversements auxquels seuls des films de science-fiction auraient pu nous faire penser.

Au-delà des moments difficiles que nous traversons tous, je souhaite garder à l'esprit le point positif de cette année 2020-2021 : avoir pu maintenir les portes de l'académie ouvertes tout au long de l'année et vous retrouver dans vos pratiques artistiques.

Bien que malmenés par des quarantaines, des codes et restrictions auxquels il est bien souvent difficile de trouver un sens, nous nous sommes adaptés au mieux pour vous offrir un enseignement de qualité qui prenne en compte l'épanouissement et le bien-être de tous.

Elève, parent, professeur et équipe administrative, chacun a été le garant de valeurs qui ont toujours été fondamentales au sein de notre académie et qui prennent un sens tout particulier en cette période de crise : le respect de l'autre, la solidarité, la responsabilité de chacun au sein du groupe, l'écoute et le partage.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez, pour votre enthousiasme à la perspective de nouvelles aventures au cours de l'année à venir et pour le plaisir que nous partagerons bientôt, en retrouvant nos nombreux concerts et spectacles !

Isabelle Delory, directrice

Inscriptions 2021-2022

⚠ Il faut se réinscrire chaque année

Pour la réinscription des ÉLÈVES RÉGULIERS en 2020-2021 et les NOUVEAUX membres de la famille vivant sous le même toit

Nous vous téléphonerons entre le lundi 31 mai et le lundi 14 juin entre 11h30 et 13h30 ou entre 17h et 19h.

Ne nous appelez pas, c'est NOUS qui vous contacterons.

Il n'y a plus de document à compléter à l'avance, mais, en attendant notre appel, réfléchissez à vos choix de cours.

Après notre appel téléphonique, vous recevrez un mail de confirmation.

Pour valider votre dossier, vous devrez :

1. Vérifier que toutes les coordonnées indiquées dans le mail de confirmation et sa pièce jointe sont correctes, et nous signaler toute erreur éventuelle par mail.
2. Nous retourner le document se trouvant en pièce jointe après l'avoir signé (en l'imprimant, le scannant et nous l'envoyant par mail - en utilisant une application du type « DocuSign » - ou en le déposant dans la boîte aux lettres au 7 rue des écoliers)
3. Effectuer le paiement avec la communication structurée indiquée dans le mail (si vous inscrivez plusieurs membres de votre famille, vous devez effectuer **un paiement par élève**)

NB : Les inscriptions des nouveaux membres de la famille vivant sous le même toit se feront en même temps que les réinscriptions des élèves réguliers 2020-2021. Toutefois, ils seront mis en liste d'attente jusqu'à la confirmation d'une place disponible (fin juin ou en septembre).

Pour les NOUVEAUX élèves

1. Téléchargez et imprimez le document qui se trouve à la page *Inscriptions* du site.
2. Complétez la partie supérieure et signez.
3. Ensuite vous nous l'envoyez par mail avec une copie de la carte d'identité de l'élève à inscrire à l'adresse info@academie-auderghem.be
4. Nous vous téléphonerons entre le 16 et le 22 juin entre 11.30 et 13.30 ainsi que entre 17.00 et 19.00. Nous verrons ensemble les cours auxquels vous souhaitez vous inscrire et la faisabilité en fonction des places restantes.
5. Le paiement sera à exécuter après acceptation du dossier.

Les montants de cotisation à l'asbl restent inchangés : **15€/individuel** et **25€/famille**.

Les montants du Droit d'Inscription FWB restent inchangés :

76€ (12-18 ans, et étudiants en CFWB) et **190€** (adultes).

Votre inscription est effective après paiement et signature.

Droits d'inscription & documents à fournir

Pour être validés, les dossiers d'inscription doivent contenir les **documents** demandés par la Communauté française **pour le 15 octobre** : la réduction, voire l'exemption du droit d'inscription, vaut bien ce petit effort.

Bon à savoir : le droit d'inscription versé à la Communauté française vaut pour tous les cours que vous suivez dans toutes les académies de la Communauté Française et dans tous les domaines, à savoir : Musique, Arts de la parole et du théâtre, Danse et Beaux-arts.

190 €		 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
Elèves de + de 18 ans (nés avant le 15/10/2003)	- Photocopie Carte d'identité ou Passeport	

76 €		 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
Elèves de 12 à 18 ans (nés entre le 15/10/2003 et le 31/12/2009)	- Photocopie Carte d'identité ou Passeport	
Étudiants de plus de 18 ans étudiant en Communauté Française	- Photocopie Carte d'identité ou Passeport Attestation de fréquentation scolaire ou carte d'étudiant 2021-2022	

Gratuit		 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
Élèves de moins de 12 ans (nés après le 31/12/2009)	- Photocopie Carte d'identité ou Passeport	
Étudiants de + de 12 ans encore inscrits en primaire	- Photocopie Carte d'identité ou Passeport Certificat de fréquentation de l'enseignement primaire 2021-2022	

<p>3^{ème} enfant de la famille inscrit en académie (le plus jeune)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie Carte d'identité ou Passeport - Composition de ménage récente - Annexe H5 des 2 autres enfants inscrits en académie 2021-2022
<p>Personne bénéficiant d'un revenu d'intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie Carte d'identité ou Passeport - Attestation CPAS datée et signée de septembre 2021
<p>Enfant à charge d'une personne bénéficiant d'un revenu d'intégration et ayant le statut de chef de ménage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie Carte d'identité ou Passeport - Composition de ménage récente - Attestation du C.P.A.S. signée et datée de septembre 2021 - Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent attributaire (qui ouvre le droit aux allocations) des allocations familiales
<p>Chômeur complet indemnisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie Carte d'identité ou Passeport - Numéro national - Attestation de l'ONEM /CAPAC / Syndicat, datée de début septembre 2021
<p>Enfant à charge d'un chômeur complet indemnisé chef de ménage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie Carte d'identité ou Passeport - Nom, prénom et n° national du parent chômeur - Composition de ménage récente - Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent attributaire (qui ouvre le droit aux allocations familiales) - Attestation de l'ONEM / CAPAC/ Syndicat du parent au chômage
<p>Elève handicapé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie Carte d'identité ou Passeport - Attestation du SPF Sécurité sociale, du Service PHARE (Bruxelles) ou de l'AViQ (Wallonie), du VPAH (Flandre)
<p>Enfant à charge d'une personne handicapée (ou d'un parent handicapé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie Carte d'identité ou Passeport - Composition de ménage récente - Attestation du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles), ou du VPAH (Flandre)

Gratuit (suite et fin)



Pensionné sous statut GRAPA	- Photocopie Carte d'identité ou Passeport Attestation du Service Fédéral des Pensions
Demandeur d'emploi (<30 ans) en période de stage d'attente	- Photocopie Carte d'identité ou Passeport Attestation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB
Etudiant en humanités artistiques en Communauté Française	- Photocopie Carte d'identité ou Passeport Attestation d'inscription en Humanités Artistiques (2021-2022)

Reprise des cours :

Mercredi 8 SEPTEMBRE

(semi-collectifs : instruments, chant, déclamation)

& Lundi 13 SEPTEMBRE

(collectifs : F.M., Pluri, chœurs, ...)

A.S.B.L. "Gestes

Pour une académie vivante et colorée !

L'A.S.B.L. « Gestes et Création » est née en 1995 du désir de créer un lien entre d'une part les différents cours organisés au sein de l'académie et d'autre part toutes les activités culturelles qui gravitent autour de ceux-ci.

Ses objectifs sont multiples :

- 1) Elle participe à la promotion de la Culture, plus particulièrement de la Musique, de la Poésie et du Théâtre en Région bruxelloise et à Auderghem en particulier.
- 2) Elle stimule toute forme de création en rapport avec les multiples « gestes » artistiques et en particulier les gestes musicaux, poétiques et théâtraux.
- 3) Elle met en œuvre, développe et promeut les événements culturels (concerts, spectacles, stages, etc...) organisés en marge des activités pédagogiques de l'académie d'Auderghem.
- 4) Elle participe à la gestion du matériel pédagogique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'académie d'Auderghem.
- 5) Elle finance nos « moyens de communications » dont l'envoi de SMS en cas d'absence inopinée de professeurs.



et Création"

Faites-vous membre !

Aidez-nous à remplir ces objectifs, devenez actifs dans la défense et la promotion de la culture, permettez-nous de créer, pour vous et vos enfants, un véritable lieu de vie artistique et culturel.

En outre, les membres de l'ASBL bénéficient des avantages suivants :

- La gratuité pour certaines « sorties » de classe
- Des places à **5 € maximum** pour tous les concerts payants organisés à l'académie (y compris pour toute la famille si vous êtes en possession d'une carte familiale).
- La possibilité de répéter dans les locaux de cours aux heures d'ouverture du secrétariat, également en dehors des heures de cours.
- La priorité et un prix réduit pour la location annuelle des instruments dont dispose l'académie (violons, altos, violoncelles, contrebasses, guitares, flûtes, saxophones, hautbois, clarinettes, accordéons, trompettes).

Cotisation :

(Payable avant le 30 septembre)

Individuelle 15 €

Familiale 25 €

N° de compte : BE77 0682 1983 2642

Un petit mot d'explication

L'académie communale d'Auderghem fait partie du réseau des **112 académies** subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'école de l'**ESAHR** (Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit).

Nous organisons 2 domaines : la **MUSIQUE** et les **ARTS DE LA PAROLE ET DU THÉÂTRE**. Si vous le souhaitez, vous pouvez suivre simultanément des cours dans les différents domaines.

Dès l'âge de **5 ans**, la filière **Préparatoire** est accessible aux enfants.

A partir de **7 ans**, dans le domaine de la **Musique**, et de **8 ans**, dans le domaine des **Arts de la parole et du théâtre**, les élèves peuvent débiter la filière de Formation.

Au terme de la filière de Formation, l'élève peut approfondir ses apprentissages et poursuivre son cursus dans la filière de Qualification.

Notre académie n'organise pas de filière de Transition mais nous proposons un suivi pédagogique différencié pour les jeunes montrant une motivation à s'investir en vue de poursuivre, éventuellement, des études supérieures artistiques.

Pour ceux qui débutent **à partir de 14 ans**, le **cycle pour adultes** propose des cours qui leur sont spécifiquement destinés, et disposant des mêmes filières de **Formation** et de **Qualification**.

Les cours sont donnés par **période de 50 minutes**, ou 2 x 50 minutes (2 jours différents) ou encore 100 minutes en une fois.

Les horaires des cours collectifs sont repris dans cette brochure. Les horaires des cours semi-collectifs (instruments, chant, déclamation...) sont fixés avec le professeur et les autres élèves de la classe, soit fin juin, soit à la rentrée.

Listes d'attentes : quand un cours d'instrument est complet, nous vous inscrivons sur liste d'attente, si vous êtes par ailleurs élève régulier dans notre académie.

LA MUSIQUE

*"La musique ... est la vapeur de l'art.
Elle est à la poésie ce que la rêverie est à la pensée,
Ce que le fluide est au liquide,
Ce que l'océan des nuées est à l'océan des ondes."*

Victor HUGO

1) Formation Musicale collectif (cours de base)

La Formation musicale est un cours de formation générale en Musique.

Les apprentissages sont abordés de manière intuitive et ludique. Progressivement les élèves sont amenés à la découverte des fondamentaux du langage musical, de leur voix, du rythme, de l'écoute de l'autre, de l'expression de soi. L'élève peut commencer simultanément l'apprentissage d'un instrument si une place est disponible.

Il faut suivre ou avoir terminé cette formation pour accéder aux cours d'Instruments, de Chant, d'Ecriture, d'Histoire de la musique, de Formation Générale Jazz et de presque tous les Ensembles instrumentaux.

Enfants de 5 à 7 ans (Filière Préparatoire)

1 à 3 années facultatives, à raison d'1 période/semaine.

A noter : cours obligatoire si l'enfant suit le cours d'instrument. (Voir R.I.art.6)

A partir de 7 ans (Filière enfants)

Pour tous les élèves qui commencent leur cursus avant l'âge de 14 ans.

5 années, à raison de 2 périodes/semaine.

(4 années de Formation et 1 année de Qualification)

A partir de 14 ans (Filière adultes)

Pour tous les élèves qui commencent leur cursus à partir de 14 ans.

3 années à raison de 2 périodes/semaine.

(2 années de Formation et 1 année de Qualification)

L'âge pris en compte est celui au 31 décembre.

Pour les nouveaux élèves arrivant de l'étranger ou ayant un bagage acquis hors académie, un test de niveau est organisé début septembre pour ceux qui demandent à débiter par une autre année que la première.

Horaires de Formation Musicale

Provisoire - Mai 2021

Enfants (5 à 7 ans) – 1 à 3 années facultatives (Filière Préparatoire)

Souverain	5 ans	Les P'tites Fourmis (1 p./sem.)¹ (peuvent suivre Les P'tites Parlottes ² à 13h20)	Mercredi 14h10-15h	Emmanuelle GINSBURGH
	6/7 ans	Les Cigales ROUGES (1 p./sem.)¹ (peuvent suivre les Babeluttés ² Rouges à 14h10)	Mercredi 13h20-14h10	Emmanuelle GINSBURGH
		Les Cigales BLEUES (1 p./sem.)¹ (peuvent suivre les Babeluttés ² Bleues à 14h10)	Mercredi 15h00 -15h50	Emmanuelle GINSBURGH
		Les Cigales MANDARINE (1 p./sem.)¹ (peuvent suivre les Babeluttés ² du samedi à 10h20)	Samedi 9h30-10h20	...
		Les Cigales CITRON (1 p./sem.)¹ (peuvent suivre les Babeluttés ² du samedi à 9h30)	Samedi 10h20-11h10	...
Blankedelle	5 ans	Les Mésanges (1 p./sem.)¹	Mardi 16h00-16h50	...
	6/7 ans	Les Moineaux (1 p./sem.)¹	Mardi 16h50-17h40	...

¹ une période de 50 minutes/semaine

Enfants (dès 7 ans) – 5 années (4 ans en Filière Formation et 1 an en Filière Qualification)

		F1 (2X 1P*)	F2 (2X 1P*)	F3 (2X 1P*)	F4 (1x 2P*)	Q1 (1x 2P*)
Souverain	Laura Fernandez	Lundi + Jeudi 16h10-17h	Lundi + Jeudi 17h-17h50	Lundi + Jeudi 17h50-18h40	Mercredi 13h30-15h10	Mercredi 15h10-16h50
	Sophie De Buyst	Mardi + Vendredi 16h30-17h20	Mardi + Vendredi 17h20-18h10	Mardi + Vendredi 18h10-19h	Mardi 19h-20h40	Vendredi 19h-20h40
	<i>De la 1^e à la 5^e année en 1x2 périodes</i>	Blankedelle Vendredi (9 ans et +) 16h20-18h ¹ Sabine LAWALRÉE	Lundi (10 ans et +) 16h30-18h10 ...	Lundi (11 ans et +) 18h10-19h50 ...	Lundi (12ans et +) 18h40-20h20 Laura FERNANDEZ	Jeudi (13 ans et +) 18h40-20h20 Laura FERNANDEZ
Blankedelle	Sabine LAWALRÉE	Lundi + Jeudi 16h20-17h10 ¹	Lundi + Jeudi 17h10-18h ¹	Lundi + Jeudi 18h-18h50 ¹	Vendredi (1X2 P.) 18h-19h40 ¹	Mardi (1X2 P.) 17h10-18h50 ¹

*P = 1 période = 50 minutes de cours

¹ Horaire modifié

Adultes (dès 14 ans) – 3 années (2 ans en Filière Formation et 1 an en Filière Qualification) (1x 2p./semaine)

Souverain	Pierre-Yves CUVELIER	FA1	Lundi 20h-21h40
		FA2	Jeudi 18h30-20h10
		QA1	Jeudi 20h10-21h50
Blankedelle	Sabine LAWALRÉE	FA1	Jeudi 19h-20h40
		FA2	Mardi 19h-20h40
		QA1	Lundi 19h-20h40

Souverain = Centre Scolaire du Souverain, Rue des Ecoliers, 7 – 1160 Bruxelles

Blankedelle = Centre Scolaire du Blankedelle, Avenue Van Horenbeeck, 33 – 1160 Bruxelles

2) Formation instrumentale

2-1 Cours de base

*De la découverte à l'approfondissement de la musique et de la technique instrumentale.
Approche d'un répertoire large et spécifique à l'instrument.*

- Cours semi-collectifs : 2 élèves par période, sauf décision du conseil de classe et d'admission
- Cycle enfant : 10 années (5 années de Formation, suivies de 5 années de Qualification)
- Cycle adulte (≥14 ans) : 8 années (4 années de Formation suivies de 4 années de Qualification)

Provisoire-mai 2021

	COURS	PROFESSEURS	JOURS DE COURS ¹
VENTS	Clarinette (≥ 7)	Nicolas RAYMOND	Mardi, jeudi
	Flûte à bec (≥ 5)	Hélène SERVAES	Lundi, samedi
	Flûte traversière (≥ 7)	Eric LELEUX, Françoise LESNE, Audrey RIBAUCCOURT	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
	Hautbois (≥ 8)	Géraldine STEYER	Lundi
	Saxophone (≥ 7)	Bernard GUYOT	Mercredi
	Trompette (≥ 5)	Maxime WASTIELS	Mercredi
	Vents-Jazz ² Bois et Cuivres (≥ 12)	Bernard GUYOT	Jeudi
CLAVIERS	Accordéon (≥ 7)	Manu COMTÉ	Lundi
	Clavecin (≥ 5)	Annick RONGVAUX	Vendredi
	Piano (≥ 5)	Florence BORGERS, Marie CHARDON, Pierre-Yves CUVELIER, Alexandra ECTORS, Bernadette MALTER, Fabiola MOSCATO	Du lundi au samedi
	Piano-Jazz ² (+/- 12)	Mathieu MARON	Jeudi
CORDES	Alto (≥ 7)	Laurence GENEVOIS	Lundi, mardi
	Contrebasse (≥ 7)	Philippe CORMANN	Samedi
	Guitare (≥ 7)	Philippe MALOTAUX, Pedro DA SILVA, ...	Mardi, mercredi, jeudi, samedi
	Violon (≥ 5)	Sylvie BAGARA, Alexandre CONTU, Laurence GENEVOIS, Rafaël NUNEZ	Mardi, mercredi, jeudi, samedi
	Violoncelle (≥ 7)	Emmanuelle GINSBURGH	Mercredi, jeudi
PERCU	Darbouka (≥ 12)	Simon LELEUX	Lundi 1- 19.10-20.50 2- 20.00-21.40
	Percussions (≥ 7)	Damien DELVAUX	Lundi

¹Les horaires sont fixés **avec le professeur** fin juin ou à la rentrée

²Un test d'entrée est organisé le jeudi 9 septembre

2-2 Cours complémentaires

a) Ensembles instrumentaux

Pratique instrumentale collective qui donne sens et plaisir grâce aux acquis instrumentaux de chacun.

- Cours collectifs.
- De 1 à 3 périodes/semaine.

Provisoire-mai 2021

COURS	CONDITIONS/infos	PROFESSEURS	HORAIRES
Ensemble "Bouche à Oreille" <i>(Musiques traditionnelles, apprentissage d'oreille)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 périodes/sem. ▪ Contacter le professeur 	Eric LELEUX	Vendredi
Ensemble de Flûtes à bec ^{1, 2}	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ Contacter le professeur 	Hélène SERVAES	Lundi, Samedi
Ensemble de vents et percussions "A Tout Vent" ³	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ou 2 période/sem. ▪ > 2 ans de pratique ▪ ≥ 12 ans 	Nicolas RAYMOND	Mardi 18.40-19.30
Ensemble de vents et percussions "Les Venthousiastes" ³ Avancés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes/sem. ▪ > 4 ans de pratique 	Nicolas RAYMOND	Mardi 19.30-21.10
Ensemble Jazz <i>(Standards de jazz pour vents, voix, piano, contrebasse et batterie)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 pér./sem.; 2 pér. sur décision du conseil de classe ▪ Contacter le professeur ▪ Test jeudi 9/9 	Bernard GUYOT	Jeudi 1-16.10-17.00 2- 17.50-18.40
Ensemble de Guitares ³ <i>(Répertoire pour 3, 4, 5 ... guitares)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ ≥ Qualification ▪ Contacter le professeur 	Pedro DA SILVA	Mardi 20.10-21.00
Guitare d'accompagnement <i>(Technique des accords et des rythmes d'accompagnement dans la chanson actuelle)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ Contacter le professeur 	Pedro DA SILVA	Mardi 1- 18.20-19.10 2- 19.10-20.00
		Philippe MALOTAUX	Mardi 3- 18.40-19.30 4- 19.30-20.20
Guitare "Manouche" <i>(Musiques de Django Reinhardt et autres + technique particulière de cette musique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ Contacter le professeur 	Philippe MALOTAUX	Mardi 20.30-21.20
Improvisation musicale et création collective ³ <i>(Exploration, improvisation libre et guidée)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes/sem. ▪ > 4 ans de pratique ▪ ≥ 12 ans ▪ Instruments et chant 	Chantal LEVIE	Lundi 17.20-19.00
Musique de chambre ¹ <i>(Du duo à l'octuor avec instruments variés)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ou 2 périodes/sem. ▪ ≥ Q1 à l'instrument 	Eric LELEUX Bernadette MALTER Annick RONGVAUX	Mercredi, jeudi, vendredi
Orchestre à cordes "Tutti Arco" <i>(Débutants. Répertoire varié.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 périodes/sem. ▪ > 3 ans de pratique ▪ ≥ 9 ans, ados, adultes 	Laurence GENEVOIS	Mardi 18-18.50
Orchestre à cordes "A l'accordage" ³ <i>(Avancés. Répertoire varié)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes/sem. ▪ > 5 ans de pratique ▪ ≥ 12 ans 	Laurence GENEVOIS	Mardi 19.00-20.40

Piano Improvisation ² <i>(Exploration, improvisation libre et guidée)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ Contacter le professeur 	Florence BORGERS	Samedi	à préciser
Piano contemporain <i>(Exploration du répertoire actuel pour piano)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ou 2 périodes/sem. ▪ ≥ Q1 à l'instrument ▪ Contacter le professeur 	Fabian COOMANS	Mardi	19.30-21.10
Rythmes du monde <i>(Le rythme par le mouvement, l'écoute et les percussions corporelles)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes/sem. ▪ ≥ 12 ans ▪ 9/9 accueil des nouveaux 	Sarah STEPPE	Jeudi	1- 16.30-18.10 2- 18.10-19.50 3- 19.50-21.30

¹ Cours semi-collectifs dont les horaires sont fixés avec le professeur début septembre

² Au sein du cours : pour les élèves qui sont inscrits dans le cours d'instrument à l'académie d'Auderghem

³ Formation musicale / instrumentale : dérogation possible

b) Formation générale en Musique

C'est par la pratique instrumentale et/ou vocale que le musicien s'approprie progressivement le langage musical. Quand les bases ont été solidifiées par les cours de Formation Musicale et la pratique musicale, le musicien peut alors découvrir l'analyse, l'histoire et l'écriture, démarche assez semblable à celle que nous avons pratiquée pour notre langue maternelle, avec l'apprentissage oral, puis écrit et ensuite sa littérature et son analyse.

- Cours collectifs.
- 1 ou 2 périodes/semaine.

Provisoire-mai 2021

COURS	CONDITIONS/infos	PROFESSEURS	HORAIRES
Formation Générale-Jazz <i>(Histoire, répertoire, analyse, écriture, rythme et expérimentation vocale et/ou instrumentale.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ Suivre un cours d'instrument ou de chant (ou dispense) ▪ Avoir terminé la Formation Musicale 	Mathieu MARON	Jeudi 1- 17.00-17.50 2- 18.40-19.30
Histoire de la Musique et analyse <i>(Culture musicale, analyses de partitions, concerts, visites, ...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ou 2 périodes/sem. ▪ Avoir terminé la Formation Musicale 	Thomas DE MEY	Ados à 17 h Lundi Ad.1 à 17.50 Ad.2 à 18.40
Ecriture musicale et Analyse :			
1. Ecriture – analyse <i>"Atelier du XXI^e Siècle"</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ou 2 périodes/sem. ▪ Avoir terminé la Formation Musicale 	Eliott DELAFOSSE	Vendredi 16.30-17.20 électronique 17.20-19.00 écoute et analyse 19.00-19.50 composition
2. Ecriture – analyse <i>"A l'école des compositeurs"</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ Avoir terminé la Formation Musicale 	Eric LELEUX	Mercredi ou vendredi

3) Formation vocale

a) Cours de base

Chant <i>(Technique de la voix chantée, répertoire, ...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ ≥ 12 ans ▪ 2 élèves/période 	Christine LAMY, Thierry VALLIER	Lundi, jeudi, vendredi
--	--	------------------------------------	------------------------

b) Cours complémentaires

Provisoire-mai 2021

Art lyrique <i>(Création d'opéras complets, souvent préparés en deux ans.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes/sem. ▪ ≥ Qualification en chant 	Thierry VALLIER	Lundi 19.00-21.30
Musique de chambre vocale <i>(Répertoire pour petit ensemble vocal, du trio à l'octuor.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 période/sem. ▪ Après 4 ans de Formation vocale min. ▪ Chanteurs expérimentés 	Christine LAMY	Jeudi 19h-20.40
Chanson française <i>(Répertoire de chansons actuelles, travail de la voix, de l'expression, du texte)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes/sem. ▪ ≥ 15 ans ▪ Contacter le professeur ▪ Test 8 septembre 	Florence HUBY	Mercredi 17.15-18.55 ou 18.05-19.45
Ensemble "Technique vocale" <i>3 axes principaux : la <u>technique vocale</u> / le développement de l'<u>oreille</u> par des jeux d'imitation et d'improvisation / le lien avec les <u>paramètres théoriques</u> de la musique.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ Aucun prérequis 	Christine LAMY	Vendredi entre 17h 30 et 19h30

4) Ensembles vocaux – une spécificité de notre académie

Il y a **10 ensembles vocaux** à l'académie d'Auderghem,
pour tous les âges, à partir de 5 ans.

4-1 Ensembles vocaux accessibles A TOUS

Tout le monde a une voix, tout le monde peut chanter.

Le chant choral est la pratique musicale accessible à tous qui permet une immersion dans le langage musical de la manière la plus simple et la plus naturelle possible. Cette acquisition intuitive du langage musical facilite les débuts à l'instrument.

Provisoire-mai 2021

5 ans	« Les P'tites Fourmis » ¹ (1 période/sem.)	Mercredi 14h10-15h	Emmanuelle GINSBURGH
6/7 ans	« Les Cigales Rouges » ¹ (1 période/sem.)	Mercredi 13h20-14h10	Emmanuelle GINSBURGH
	« Les Cigales Bleues » ¹ (1 période/sem.)	Mercredi 15h00 -15h50	Emmanuelle GINSBURGH
	« Les Cigales Mandarine » ¹ (1 période/sem.)	Samedi 9h30-10h20	...
	« Les Cigales Citron » ¹ (1 période/sem.)	Samedi 10h20-11h10	...
8/11 ans	« Les Enfantsistes » (2 périodes/sem.)	Mercredi 13h30-15h10	Florence HUBY
12/18 ans	« Les Singing Sisters & Brothers » (2 périodes/sem.) (filles, et garçons n'ayant pas encore mué)	Mercredi 15h20-17h	Florence HUBY
≥ 18 ans	« L'Echappée », chœur mixte (2 périodes/sem.)	Mardi 19.10-20.50 (niveau 1) Mardi 20.00-21.40 (niveau 2)	Sonia JACQUELIN

¹ Possibilité d'y adjoindre une période en Arts de la Parole et du Théâtre "Les P'tites Parlottes" (5 ans) ou "Les Babeluttes" (6/7ans) voir p.23

4-2 Ensembles vocaux accessibles SUR AUDITION

Parallèlement aux chœurs ouverts à tous, ceux qui ont le potentiel et souhaitent s'investir dans des projets plus exigeants, peuvent s'engager dans la vie de ces chœurs qui organisent plusieurs concerts par an en dehors de l'académie.

7/10 ans	<p>« Piccola Voce, chœur préparatoire de la Monnaie »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chants de 1 à 3 voix, plusieurs concerts/an, formation exigeante. - Formation musicale conseillée - 2 périodes/semaine 	Mercredi 13.45-15.25	Myriam SOSSON
≥ 18 ans	<p>« Le Chœur Polyphonia de Bruxelles »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chœur mixte à 4 voix, répertoire classique, plusieurs concerts/an. - Formation musicale et vocale souhaitée - 3 périodes/semaine 	Lundi 20.00-22.30	Barbara MENIER

LES CHŒURS D'ENFANTS ET DE JEUNES DE LA MONNAIE

En résidence à l'académie d'Auderghem depuis 1997.

Plus d'infos sur <https://www.lamonnaie.be>

Spécificité des chœurs de la Monnaie : les jeunes choristes ont l'opportunité de participer à divers concerts, opéras et autres productions de la Monnaie, tout en développant également leur propre programmation.

Ils bénéficient d'une formation de haut niveau et de cours de chant individualisés.

10/13 ans	<p>Le Chœur d'Enfants de la Monnaie, « Les KIDS »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filles et garçons avant la mue - Formation musicale demandée - 4 périodes/semaine 	Mercredi 14.00 - 17.30	<p><u>Chefs de chœur :</u> Benoît GIAUX, Aldo PLATTEAU</p> <p><u>Professeurs de chant :</u> Camille HUBERT, Barbara MENIER, Valérie VERVOORT.</p>
13/18 ans	<p>Le Chœur de Jeunes de la Monnaie, « Les TEENS »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filles et garçons avant la mue - Formation musicale demandée - 4 périodes/semaine 	Mercredi 16.20 - 20.00	
13/18 ans	<p>Le Chœur de Jeunes de la Monnaie, « Les BOYS »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garçons ayant mué - Formation musicale demandée - 4 périodes/semaine 	Mercredi 16.20 - 20.00	

LES ARTS
de la
PAROLE
et du
THÉÂTRE

« Poussez la porte, le soleil est à l'intérieur ! »

Paul NOUGÉ, poète belge et surréaliste

C'est au cours d'un travail collaboratif et solidaire que l'équipe de professeures – comédiennes et récitantes – vous fera cheminer dans notre domaine des arts de la parole et du théâtre.

Nous avons l'irrépressible envie de vous ouvrir les portes des langages de la poésie, du théâtre, de la littérature, de faire naître et grandir en vous, l'urgence de partir à la rencontre du public et de porter avec plaisir le message des auteurs de tous temps et de tous genres, de vous aider à découvrir le plaisir de partager des moments inédits, de vous encourager à repousser vos limites, avec bienveillance, curiosité, exigence et rigueur.

Pour y parvenir, nous vous proposons d'entamer votre cursus par une approche globale au cours de laquelle vous forgerez les bases sur lesquelles vous appuyer pour façonner et développer avec bonheur vos talents de comédien et de récitant !

Lors de votre inscription, Myriam Beuken, directrice adjointe des Arts de la Parole et du Théâtre, guidera vos choix de cours et d'horaires¹.

¹ cfr Horaires provisoires p.25

1) Formation générale en Parole

a) Eveil de l'Acteur : comédien, récitant.

Dès l'âge de 5 ans, les élèves d'Arts de la Parole et du Théâtre s'ouvrent au jeu d'acteur.

FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE (cours de base)

Théâtre, Poésie, mais aussi jeux d'écoute, de prise de parole, d'articulation, de rythme, de voix, d'improvisation, de mouvement scénique.

Au terme de minimum 2 années en filière Formation, l'élève pourra se diriger vers les cours d'interprétation : Le Théâtre (Art dramatique) et la Déclamation.

La formation pluridisciplinaire en **filière PREPARATOIRE** (enfants de 5 à 7 ans)

« **Les P'tites Parlottes** »¹ de 5 ans ... et ... « **Les Babeluttes** »¹ de 6 ou 7 ans

jouent d'abord avec les mots, les rythmes, les rimes, la voix, le corps et l'articulation, pour aborder ensuite progressivement de petits jeux scéniques et de courtes prestations poétiques et théâtrales.

5 ans	Les P'tites Parlottes ¹	Eve GILMET	Mercredi	13.20-14.10
6/7 ans	Les Babeluttes Mauves ¹	...	Mercredi	13.20-14.10
	Les Babeluttes Rouges ¹		Mercredi	14.10-15.00
	Les Babeluttes Bleues ¹	Eve GILMET	Mercredi	14.10-15.00
	Les Babeluttes Citron ¹	Iseult BRASSELE	Samedi	09.30-10.20
	Les Babeluttes Mandarine ¹		Samedi	10.20-11.10
	Les Babeluttes du Pré ²	Eve GILMET	Lundi	15.25-16.15

La formation pluridisciplinaire en **filière FORMATION** (dès 8 ans)

Des jeux de prise de parole, de mouvement sur scène, d'improvisations, de correction du langage et de la parole, d'articulation, de découverte de la poésie, du texte en prose et du jeu dramatique, donnent l'envie progressive – même aux plus timides – d'intégrer ces apprentissages ludiques dans diverses prestations publiques.

8/10 ans	« Les Haut-Parleurs »	Eve GILMET ²	Lundi	16.20-18.00
		Laura VOSSSEN	Lundi	16.30-18.10
		Julie VERLEYE	Lundi	16.30-18.10
		...	Mercredi	15.10-16.50
		Iseult BRASSELE	Vendredi	16.00-17.40
11/13 ans	« Les Graines d'Acteurs »	Laura VOSSSEN	Mercredi	13.20-15.00
		Julie VERLEYE	Jeudi	16.30-18.10
13/16 ans	« Pluri. Ados »	...	Lundi	16.30-18.10
			Mercredi	16.50-18.30
≥ 16 ans	« Pluri. Adultes »	Laura VOSSSEN	Lundi	19.50-21.30

¹ Possibilité d'y adjoindre 1 période de Musique : P'tites Fourmis (5 ans) ou Cigales (6/7 ans) voir p.18

² Ces cours se donnent au Centre Scolaire Pré des Agneaux, Place Pinoy, 20 – 1160 Bruxelles

b) Technique de l'Acteur : comédien, récitant

<p>ORTHOPHONIE <i>(cours complémentaire)</i></p> <p><i>De façon ludique mais avec rigueur, l'élève améliore sa technique de parole, jongle avec les phonèmes, maîtrise l'articulation, la versification, déniche les erreurs que chacun commet lorsqu'il prend la parole, éprouve la saveur des régionalismes, ...</i></p> <p><i>Ce cours permet d'aborder les filières « Qualification » de Déclamation et de Théâtre (Art dramatique) avec des outils nettement mieux affûtés.</i></p> <p>Il est dès lors vivement conseillé dès l'année F4 ou FA2 des cours de base.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ > 14 ans ▪ Obligatoire avant Q4 Déclamation ▪ ou Q4 Théâtre (Art Dramatique) ▪ Suivre un autre cours Parole à Auderghem 	...	Mercredi 18.30-19.20

<p>TECHNIQUES « CORPS VOIX » <i>(cours complémentaire)</i></p> <p>Technique de base en Formation corporelle et vocale de l'acteur.</p> <p>2 approches différentes suivant la période choisie</p> <p>A. « TEXTE et VOIX »</p> <p><i>Exploration, travail - en détente - de la respiration et de la voix parlée, de l'accord Son/Corps, afin d'améliorer l'ancrage des pieds à la tête, et de procurer ainsi solidité d'impulsion, force de projection, et modulation agréable de la tessiture en toutes circonstances.</i></p> <p>B. « CORPS et COMBAT DE SCENE »</p> <p><i>Travail du corps-outil en mouvement, sur base d'exercices dramatiques respiratoires et sportifs ; développement de l'audace et de la présence scénique ; apprentissage en toute sécurité et bienveillance des diverses techniques du combat de scène.</i></p>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ > 14 ans ▪ 1 période/sem. 	<p>A.</p> <p>B.</p>	<p>Julie VERLEYE</p> <p>Iseult BRASSELE</p>	<p>Jeudi 18.10-19.00</p> <p>Vendredi 17.40-18.30</p>

2) Formation du Comédien

THÉÂTRE (cours de base) ¹			
<i>Le comédien se forme au jeu dramatique, et se familiarise progressivement avec le répertoire théâtral, classique et moderne, comique et tragique ...</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ≥ 10 ans : F1 à F6 ▪ ≥ 14 ans : FA1, FA2 ▪ ≥ 16 ans : Q1 à Q5 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Débutant : avoir suivi 2 ans de Pluridisciplinaire ▪ Suivre 1 an de Déclamation et d'Orthophonie avant Q4 de Théâtre 	Du lundi au vendredi <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/semaine ▪ Horaire défini par la direction et les professeurs 	Eve GILMET Rosalie VANDEPOORTAELE Julie VERLEYE Laura VOSSEN

THÉÂTRE – Atelier (cours complémentaire)		
<i>Elaboration de spectacles en rapport avec les cours de théâtre</i>		
Ce cours ne peut être organisé chaque année et est régulièrement dédié aux projets des élèves de Q5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ ≥ Q1 	Eve GILMET Rosalie VANDEPOORTAELE Julie VERLEYE Laura VOSSEN

3) Formation du Récitant

DECLAMATION (cours de base) ¹			
<i>« Seul en scène », porté par les écrivains belges et étrangers, le récitant interprète des textes en prose et en vers de toutes époques et de tous styles.</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ≥ 10 ans : F1 à F4 ▪ ≥ 14 ans : FA1, FA2 ▪ ≥ 13 ans : Q1 à Q5 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Débutant : avoir suivi 2 ans de Pluridisciplinaire ▪ Suivre 1 an d'Orthophonie avant Q4 de Déclamation 	Du lundi au vendredi <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/semaine ▪ Horaire défini par la direction et les professeurs 	Iseult BRASSELE Eve GILMET Zélie SELS Rosalie VANDEPOORTAELE Julie VERLEYE

DECLAMATION – Atelier (cours complémentaire) ¹		
<i>Elaboration de spectacles thématiques de textes ... accompagnés le plus souvent par des élèves musiciens</i>		
Ce cours ne peut être organisé chaque année et est régulièrement dédié aux projets des élèves de Q5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 période/sem. ▪ ≥ Q1 	Rosalie VANDEPOORTAELE

¹ cfr. horaires à la page suivante

HORAIRES des ARTS DE LA PAROLE et du THÉÂTRE

Provisoire – Mai 2021

↓			15.25 →16.15	16.20 →17.10	17.10 →18.00					
L U N D I	Eve	<i>Cours au Pré des Agneaux</i> →		*PLURI <i>BABELUTTES DU PRÉ</i> 6-7 ans		PLURI <i>HAUT-PARLEURS</i> 8-10 ans				
				16.30 →17.20	17.20 →18.10	18.10 →19.00	19.00 →19.50	19.50 →20.40	20.40 →21.30	
	Laura			PLURI <i>HAUT-PARLEURS</i> 8-10 ans		THÉÂTRE	THÉÂTRE	PLURI ADULTES		
	Julie			PLURI <i>HAUT-PARLEURS</i> 8-10 ans		DÉCLA	DÉCLA	/		
↓				16.20 →17.10	17.10 →18.00	18.00 →18.50	18.50 →19.40	19.40 →20.30	20.30 →21.20	
M A R D I	Laura			THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE	
	Rosalie			DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA AT.Q5	
↓		13.20 →14.10	14.10 →15.00	15.10 →16.00	16.00 →16.50	16.50 →17.40	17.40 →18.30	18.30 →19.20	19.20 →20.10	20.10 →21.00
M E R C R E D I Iseult	<i>BABELUTTES Mauves</i> 6-7 ans	<i>BABELUTTES Rouges</i> 6-7 ans	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA			
	Eve	<i>P'tites Parlottes</i> 5 ans	<i>BABELUTTES Bleues</i> 6-7 ans	THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE	ORTHO	DÉCLA	
	Laura*	*PLURI <i>GRAINES d'ACTEURS</i> 11-13 ans		PLURI <i>HAUT-PARLEURS</i> 8-10 ans		PLURI <i>ADOS</i> 13-16 ans				
↓				16.30 →17.20	17.20 →18.10	18.10 →19.00	19.00 →19.50	19.50 →20.40	20.40 →21.30	
J E U D I	Julie			PLURI <i>GRAINES d'ACTEURS</i> 11-13 ans		TEXTE VOIX	THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE At.Q5	
	Eve			THÉÂTRE	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	
↓			15.10 →16.00	16.00 →16.50	16.50 →17.40	17.40 →18.30	18.30 →19.20	19.20 →20.10	20.10 →21.00	
V E N D R E D I	Eve Zélie			DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	DÉCLA	
	Rosalie			THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE	THÉÂTRE		
	Iseult			PLURI <i>HAUT-PARLEURS</i>		CORPS COMBAT de SCÈNE				
↓		9.30 →10.20	10.20 →11.10	11.20 →12.10	12.10 →13.00					
S A M	Iseult	<i>BABELUTTES CITRON</i> 6-7 ans	<i>BABELUTTES MANDARINE</i> 6-7 ans	PLURI <i>HAUT-PARLEURS</i> 8-10 ans						

PLURI = Pluridisciplinaire. DÉCLA = Déclamation. ORTHO = Orthophonie. AT.Q5 = Atelier fin de cursus

Tous les cours d'Arts de la Parole sont dispensés dans les bâtiments de l'académie, rue des Ecoliers, à l'exception de ceux qui ont lieu le lundi avec Eve Gilmet, au Pré des Agneaux (pour les élèves de cette école).

Règlement Interne de l'académie

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en vous inscrivant à l'académie communale d'Auderghem. Ce règlement, spécifique à notre académie, doit favoriser le bon déroulement de l'année scolaire. Nous comptons sur vous pour respecter scrupuleusement toutes ces directives et vous souhaitons une excellente année scolaire parmi nous.

Des changements peuvent être apportés à ce règlement lors de situations exceptionnelles, comme celle de la crise du Coronavirus.

Art.1 - Les **réinscriptions** ont lieu en juin et de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi. Les élèves réguliers bénéficient d'une priorité à la réinscription au cours des deux premières semaines de juin.

Les **nouvelles inscriptions** ont lieu au cours de la 3^e semaine de juin, après les priorités, et de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi. Les dates précises sont disponibles sur le site www.academie-auderghem.be et à la page 4 de cette brochure.

Art.2 - Tout étudiant inscrit à l'académie ne s'étant pas présenté au(x) cours **avant le 15 octobre** sera rayé des listes.

Art.3 - Chaque étudiant verse **au moment de l'inscription** la totalité du droit d'inscription intégralement versé à la Communauté Française. Aucune inscription ne sera validée sans paiement ! Ce droit d'inscription ne sera plus remboursable au-delà du 30 septembre.

Art.4 - Chaque étudiant fournit les différentes attestations nécessaires à son inscription définitive **pour le 30 septembre**. A cette date, les étudiants dont le dossier n'est pas en ordre, seront rayés des listes.

Art.5 - Tout changement d'adresse, de courriel ou de numéro de téléphone intervenant après l'inscription devra être signalé au secrétariat.

Art.6 - Pour être élève régulier en académie, chaque étudiant doit suivre régulièrement, du 1^{er} octobre au 30 juin, au minimum :

- en filière Préparatoire : 1 période de cours/semaine. *NB : tout élève accepté à l'instrument en filière Préparatoire dans notre académie doit suivre également un cours de Formation Musicale Préparatoire.*
- en filière Formation ou Qualification : 2 périodes de cours/semaine.

Art.7 - L'inscription à un seul cours complémentaire ne sera acceptée que si ce cours est organisé à raison de 2 périodes de cours/semaine.

Art.8 - Tout élève souhaitant suivre deux cours d'instruments simultanément devra en faire la demande écrite auprès de la direction. La décision sera prise en conseil de classe et d'admission .

Art.9 - Pour toute absence – excusable ou non* – le parent ou l'élève majeur prévient le secrétariat dès que possible soit par mail, soit par un justificatif écrit qui sera remis au(x) professeur(s) au cours suivant. L'absence pour raison de santé, égale ou supérieure à 3 jours consécutifs, sera justifiée par un certificat médical. **Tout élève qui dépasse 20% d'absences non justifiées au 31 janvier, sera rayé des listes.**

NB : les professeurs apprécient d'être avertis avant l'heure du cours.

* *Les seules justifications reconnues par le ministère sont les absences pour raisons scolaires, de santé ou de souci de transport. Toute autre raison invoquée sera notée « absence injustifiée » dans les registres.*

Art.10 - Un même cours ne peut être suivi dans deux académies ou dans l'enseignement supérieur artistique de la Communauté Française (Conservatoire, IMEP).

Art.11 - Pour être admis dans l'année d'études supérieure, chaque étudiant doit satisfaire aux critères suivants :

- 70% de présences minimum aux cours, du 1er octobre au 30 juin.
- Régularité au niveau du nombre minimum de périodes de cours suivis, du 1er octobre au 30 juin (voir art.6).
- Travail régulier à domicile.
- Participation minimale aux activités de concerts et de spectacles organisés par l'académie même si ceux-ci ont lieu en dehors des heures habituelles de cours.
 - 1) Assister à minimum 2 concerts/spectacles par an dont 1 concert des semaines Acajou'e.
 - 2) Participer à minimum 2 prestations par an
- Satisfaire aux exigences comprises du projet de classe.

Une évaluation négative ne peut se présenter 2 années consécutives dans un même cours : elle entraîne une exclusion définitive du cours concerné, toutes académies confondues.

Art.12 - Tout élève souhaitant changer de professeur au sein d'une même discipline, devra en faire la demande écrite auprès de la direction. La décision sera prise en conseil de classe.

Art.13 - Il est interdit de fumer dans les locaux de l'académie et dans l'enceinte des bâtiments scolaires, y compris dans le patio.

Art.14 - Il est interdit de se déplacer à l'intérieur de l'académie à vélo ou sur tout autre engin à roulettes. Un parking vélos est à votre disposition.

Art.15 - L'inscription à l'académie résulte d'un choix personnel. Dès lors, l'équipe pédagogique espère pouvoir compter sur une attitude respectueuse et correcte de chaque élève vis-à-vis de ses pairs et du corps professoral ainsi que sur le respect par chacun du mobilier et du matériel didactique.

Art.16 - L'académie ne couvre pas le risque encouru par les enfants qui attendraient leurs parents sur le trottoir plutôt que dans l'enceinte des bâtiments.

Art.17 - L'académie n'organise pas de garderie et compte sur la ponctualité des parents.

LISTES D'ATTENTE

Art. 18

- Musique
 - A la 1^{ère} inscription à l'instrument ou au chant, l'élève est mis en liste d'attente ; il commence les cours dès que le professeur dispose d'une place.
 - S'inscrire sur une liste d'attente en instrument ou en chant implique d'être élève régulier à l'académie d'Auderghem. (Cfr art. 6).
 - Pour pouvoir accepter une proposition horaire en instrument, soyez certain d'avoir une place en Formation Musicale, cours obligatoire pour suivre le cours d'instrument. Excepté pour ceux qui l'ont terminé.
 - Les listes d'attente sont rafraichies chaque année. Pour continuer à figurer sur cette liste, il faut donc impérativement s'y réinscrire chaque année.
 - Les élèves en liste d'attente sont contactés dans l'ordre d'inscription sur celle-ci, par les professeurs qui veilleront néanmoins à constituer des groupes pédagogiquement cohérents (niveau, âge).
- Musique et Arts de la Parole
 - Pour certains cours collectifs, une liste d'attente est créée quand le nombre maximum d'élèves admissibles est atteint.

CONSEILS DE CLASSE et D'ADMISSION

Art. 19 - Les conseils de classe et d'admission sont convoqués chaque fois que la situation le demande, notamment pour les cas suivants :

- admission d'un élève dans une autre année que celle du début de cursus,
- dispense de fréquentation d'un cours eu égard à certains critères (cours déjà suivis dans un enseignement supérieur ...),
- suivi pédagogique des élèves, réorientation éventuelle ...
- critères d'évaluation des élèves en fixant la nature, la périodicité des évaluations ...
- conditions de passage dans l'année d'étude suivante,
- sanction des études en appréciant les acquis des élèves prenant en compte les objectifs d'éducation définis dans les programmes de cours et en délivrant les certificats prévus à l'article 16 du décret du 02 juin 1998.

Art. 20 - Les décisions des conseils de classe et d'admission sont prises à la majorité simple des convoqués présents.

Art. 21 - Les conseils de classe et d'admission sont présidés par le directeur ou son délégué. Le délégué du directeur est désigné par ce dernier.

Art. 22 - Le directeur tient le registre des procès-verbaux rédigés à l'issue du conseil de classe et d'admission.

EVALUATIONS, SANCTIONS DES ETUDES

Généralités

L'étudiant se trouve au centre du processus pédagogique mis en œuvre à Auderghem. Il a un rythme d'apprentissage qui lui est propre, possède un potentiel à développer en fonction de son âge, de son contexte social, de son parcours de vie, et en fonction des groupes d'étudiants avec lesquels il travaille. Il est indispensable que chaque étudiant, tant au niveau des cours de base que des cours complémentaires, soit suivi tout au long de son cursus.

Art. 23 - Une évaluation formative est effectuée par le professeur

- pour chaque élève (cycle enfant et adulte),
- pour chacun des cours suivis (de base ou complémentaire),
- pour chaque année d'études.

Cette évaluation est le résultat d'une réflexion du professeur par rapport au travail de l'élève ainsi que du regard critique – auto-évaluation – porté par l'élève sur son propre travail. Seront évaluées périodiquement les compétences acquises au regard des objectifs poursuivis en prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité.

Art. 24 - Des prestations publiques et/ou des examens en présence d'un membre de la direction et/ou d'un jury interne ou externe (examens organisés en fin de filière pour les cours d'instruments, de déclamation, de théâtre et de pluridisciplinaire) permettent à l'élève de recevoir des conseils et des observations visant à le faire progresser au mieux.

Art. 25 - L'évaluation globale de l'année (évaluation certificative) est l'objet d'une concertation en conseil de classe et d'admission entre le(s) professeur(s) et un membre de la direction. Prépondérance sera donnée à l'évaluation périodique (évaluation formative) effectuée par le professeur, mais également à la régularité de l'élève, à son investissement personnel et à son travail à domicile. Cette concertation détermine la réussite de l'élève et tient lieu de délibération. Un procès-verbal consignera le résultat obtenu.

Art. 26 - Pour être admis dans l'année supérieure, l'élève concerné doit être évalué positivement par le Conseil de Classe et d'admission, et, par ailleurs, satisfaire aux conditions d'évaluation positive. (Art. 11)

Art. 27 - L'académie délivre des certificats de réussite à l'issue des filières de Formation et de Qualification. En outre, une attestation de réussite par année d'études peut être délivrée sur demande.

ADMISSION DES ELEVES

Généralités

Les élèves sont tenus de se conformer aux obligations du décret du 02 juin 1998 et des circulaires s'y rapportant (fréquentation minimale, âge requis, paiement du droit d'inscription, durée des études ...). Ils sont en outre tenus de respecter les obligations définies dans la structure des cours organisés à l'académie communale d'Auderghem (règlement interne de l'académie). L'élève qui ne se conforme pas à ces obligations n'est plus considéré comme élève régulier et peut être désinscrit de l'établissement.

Art. 28 - Certaines dispenses de cours peuvent être accordées sur base d'éléments portés à la connaissance du Conseil de Classe et d'Admission. Dans ce cas, l'élève est malgré tout tenu de respecter les minimas horaires de fréquentation par domaine imposés par le décret. Si une dispense est accordée, elle ne sera valide que pour notre académie et pour l'année en cours.

Art. 29 - Dans certains cas exceptionnels, un élève peut être autorisé à suivre des cours sans avoir l'âge requis. Il n'est alors pas comptabilisé comme élève régulier pour ce cours. Cette mesure ne le dispense en aucun cas de se conformer au fonctionnement général de l'académie.

Art. 30 - L'inscription d'un nouvel élève ou la réinscription d'un ancien élève est obligatoire chaque année, au plus tard le 30 septembre.

Art. 31 - Le Conseil de Classe et d'Admission peut autoriser un nouvel élève à suivre un cours dans une année supérieure à la première année (exemple : élève issu d'un cours privé, élève qui ne peut produire d'attestation de réussite de l'ESAHR ...)
Cette admission se fait sur base d'un test organisé par le professeur concerné.

Art. 32 - Le Conseil de Classe et d'Admission peut autoriser un élève à passer une année. Un test organisé par le professeur concerné permet de vérifier les capacités de l'élève à accéder à l'année en question.

Art. 33 - Les décisions concernant les articles 31 à 33 sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les membres du Conseil de Classe et d'Admission.

REGLES DE PROCEDURE EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Art. 34 - En cas de non-respect de ce qui précède et après les mises en garde réitérées par le professeur au sein de son cours (discussion avec l'élève, voire avec ses parents), le Conseil de Classe et d'Admission peut mettre en œuvre la procédure suivante dans l'ordre établi ci-dessous :

- avertissement écrit à l'étudiant, voire à ses parents s'il est mineur,
- rencontre avec l'élève et le cas échéant, avec les parents,
- renvoi définitif de l'étudiant.

Le renvoi définitif éventuel est proposé par le conseil de classe et d'admission, il est prononcé par le directeur, après consultation du Pouvoir Organisateur.
Les démarches du conseil de classe et d'admission sont consignées dans un procès-verbal.

PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Art. 35 - Droit à l'image : Les photos, vidéos et enregistrements de concerts ou spectacles sont destinés aux élèves, professeurs et parents. Ils peuvent aussi occasionnellement servir de façon parcimonieuse et réfléchie à la présentation et à la promotion pédagogique de l'académie.

C'est sur le formulaire d'inscription que vous pouvez notifier votre accord ou votre refus de l'usage des média où vous figureriez.

Les photos, vidéos et enregistrements réalisés par les élèves, parents ou professeurs lors des activités de l'académie ne peuvent être utilisés qu'à usage privé ou pédagogique. La possibilité d'un usage public de vos captations nécessitera l'accord de la direction.

Art. 36 - Protection des données : l'académie s'engage à ne pas partager les données privées de ses étudiants ou de son personnel en dehors des circonstances imposées par la loi. Celles-ci ne sont utilisées que dans un but de gestion administrative et de contact entre l'académie et ses élèves. L'académie s'engage à respecter le prescrit des lois régissant la protection des données.